

W8475-205420

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3
SOUSSION TECHNIQUE**

Critères Techniques Obligatoires

Le soumissionnaire doit fournir suffisamment de détails pour permettre à l'équipe d'évaluation de confirmer que le soumissionnaire comprend et qu'il est capable d'offrir une solution qui satisfait tous les critères de l'énoncé des travaux (EDT).

No.	Critère Technique Obligatoire
<p>O1 - Expérience du soumissionnaire</p>	<p>Expérience du soumissionnaire:</p> <p>Le soumissionnaire et tout opérateur d'aéronef sous-contractant proposé doit posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le transport aérien international de fret grande capacité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Fournir des détails du nombre d'années en affaires fournissant des services de transport aérien international de fret grande capacité. <p>Le soumissionnaire doit:</p> <p>Démontrer son expérience en fournissant trois (3) projets complétés par le soumissionnaire et trois (3) projets complétés par tout opérateur d'aéronef sous-contractant (si un opérateur d'aéronef sous-contractant est utilisé), qui sont similaires à l'entendue des travaux et en complexité aux besoins spécifiés à l'annexe « A ». Les projets doivent avoir été complétés dans les sept (7) dernières années.</p> <p>Chaque projet doit inclure les détails suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Description du projet• Valeur en dollars; Nom du client;• Période du projet (dates);• Nom de la personne ressource du client et numéro de téléphone ou adresse courriel.
<p>O2 - - Sous-contractants</p>	<p>Le soumissionnaire doit identifier le nom de l'opérateur d'aéronefs (si applicable) et tout autre sous-contractant proposé qui exécutera le travail, le cas échéant.</p>
<p>O3 - Itinéraire de vol et passagers</p>	<p>Le soumissionnaire doit employer l'itinéraire le plus direct possible entre l'APE et l'APD.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le soumissionnaire doit fournir son itinéraire proposé de l'APE à l'APD et il doit inclure les détails relatifs aux arrêts de ravitaillement et pour tout autre arrêt requis.

	<p>Jusqu'à quatre (4) employés du MDN doivent accompagner le fret à bords de l'aéronef du soumissionnaire durant le transport.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire doit fournir des détails démontrant la manière dont les employés du MDN seront sécuritairement accommodés à bords de l'aéronef durant les vols.
<p>O4 - Plan de chargement détaillé</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir une ébauche complète du plan de chargement détaillé du chasseur en conformité avec l'appendice 4 de l'annexe A – Description des données 01 (DD-01). Le plan de chargement détaillé doit être complet et fournir suffisamment de détails pour être évalué et considéré comme étant acceptable. DD-01 doit inclure:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La description générale du ou des avion(s), si plusieurs avions sont proposés, utilisé(s) pour transporter le fret, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l'immatriculation du ou des avion(s); b. le pays d'immatriculation; c. la masse réelle totale au décollage du ou des avion(s); d. la capacité de fret totale, en volume et en masse; e. le dessin technique secondaire de la soute à fret avec des dimensions, pour chaque type d'avion; f. le dessin technique descendant de la soute à fret avec des dimensions; le dessin doit montrer clairement l'emplacement de tous les points d'arrimage/d'ancrage du fret avec une cotation en unités métriques et impériales, pour chaque type d'avion; g. des renseignements détaillés concernant la taille, la position et l'orientation des portes et rampes de fret de l'avion utilisées pour charger le fret, pour chaque type d'avion; h. la ou les configuration(s) de chargement du ou des chasseur(s) F/A-18 avec le fret associé, pour chaque type d'avion. <p>Remarque : Les configurations de charge simples et multiples du F/A-18 nécessiteront des plans de charge distincts.</p> <ol style="list-style-type: none"> i. la technique de chargement décrivant, de manière détaillée, comment le fret, y compris le chasseur F/A-18, sera chargé dans l'avion de l'entrepreneur, en incluant une liste de tous les équipements de servitude au sol requis et l'assistance du personnel canadien et australien; j. la technique de déchargement décrivant, de manière détaillée, comment le fret, y compris le chasseur F/A-18, sera déchargé de l'avion de l'entrepreneur, en incluant une liste de tous les équipements de servitude au sol requis et l'assistance du personnel canadien et/ou d'autres entrepreneurs;

- | | |
|--|---|
| | <ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="428 197 1403 285">2. Le plan de charge détaillé de l'entrepreneur doit tenir compte des renseignements relatifs au chasseur F/A-18 et au fret associé, y compris les points d'arrimage, conformément à l'appendice 1 de l'EDT.<li data-bbox="428 317 1419 470">3. Le plan de charge détaillé de l'entrepreneur doit faire mention des limites de charge spécifiques applicables à l'avion proposé (exigences verticales, latérales et avant/arrière) et comprendre une méthode permettant de s'assurer que le chasseur F/A-18 et tout le fret associé sont arrimés de manière à répondre aux exigences de transport aérien visant l'avion proposé.<li data-bbox="428 501 1424 623">4. Le plan de charge détaillé de l'entrepreneur doit faire état du nombre, des dimensions et du type de palettes requises pour le chargement. Les renseignements en question doivent inclure le numéro de pièce courant de la palette, les numéros de pièce équivalents et toute caractéristique spéciale que la palette doit posséder. |
|--|---|